

2. La Couronne a acheté la société Canadair à la General Dynamics le 5 janvier 1976, au prix maximum de \$38,150,000.

LES PNEUS À CEINTURE D'ACIER

Question n° 5637—**M. Beatty**:

1. Le gouvernement a-t-il pris connaissance du rapport que M. Léonard Thomas, de l'équipe de chercheurs de la University of Western Ontario sur la prévention des accidents routiers, a présenté à la Ontario Traffic Conference, rapport où on affirme que les anciens modèles de pneus à ceinture d'acier fabriqués en Amérique du Nord peuvent flancher à des vitesses normales et présentent un danger de mort ou de blessures graves?

2. Le gouvernement a-t-il procédé à des recherches qui permettraient de confirmer ou d'infirmer les conclusions de M. Thomas et, dans l'affirmative, a) qui a dirigé les recherches, b) quels en furent les résultats?

3. Le gouvernement est-il au courant du taux anormalement élevé de cas où ces pneus ont flanché dans des conditions réelles de conduite automobile?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention a) d'ordonner le rappel des pneus présentement en vente ou en service, b) de mettre les automobiles en garde contre le danger que peuvent présenter ces pneus?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui.

2. Oui. a) La Division des enquêtes sur les accidents et les défauts de Transports Canada. b) Les enquêteurs ont constaté qu'une série de pneus ne répondait pas aux normes de sécurité.

3. Oui. Même réponse qu'en 2.

4. a) Le constructeur a rappelé les pneus de la série non-réglementaire; b) Afin d'informer les automobilistes des risques d'accident, des reportages ont été publiés dans la presse au moment du rappel. Un communiqué de presse sur le programme de sécurité des pneus de Transports Canada a été publié le 15 juin dernier.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si les questions n°s 4040 et 5115 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

[Texte]

LE GRAIN

Question n° 4040—**M. Korchinski**:

1. Pour chacune des deux dernières années, quelle quantité de grains de provende était emmagasinée en situation commerciale au début de l'année culturale et à la fin de chaque mois après le début de l'année culturale dans a) l'Est du Canada, b) les Prairies?

2. Dans chaque cas, quelles quantités étaient détenues par a) la Commission canadienne du blé, b) d'autres?

3. Le prix initial a-t-il été augmenté par la Commission ces deux dernières années et, dans l'affirmative, quand?

4. Quel était le prix initial établi par la Commission pour le blé, l'avoine et l'orge destinés aux animaux, au début des deux récoltes?

5. Quel était le prix moyen du blé, de l'avoine et de l'orge non régis par la Commission entre le 1^{er} août et la date à laquelle le prix initial de la Commission a été augmenté?

Questions au Feuilleton

(Le document est déposé.)

L'ENCÉPHALITE

Question n° 5115—**M. Jones**:

1. Au sujet des rapports sur la transmission de l'encéphalite par certains moustiques, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère de l'Environnement ont-ils pris des mesures afin d'étudier et d'analyser les problèmes croissants que causent les moustiques dans certaines régions du Canada et, notamment dans le sud-est du Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, lesquelles?

2. Un ministère a-t-il fait des études et des analyses sur les moustiques, leur mode de reproduction et leur aptitude à transmettre des maladies?

3. a) Combien de personnes sont mortes d'encéphalite transmise par des moustiques entre 1965 et 1975, b) en quel endroit?

4. a) Combien de cas d'encéphalite se sont déclarés entre 1965 et 1975, b) en quel endroit, c) quelles en ont été les séquelles?

5. A-t-on envisagé d'examiner la relation existant entre l'encéphalite et les moustiques et, dans l'affirmative, comment?

6. A-t-on l'intention de prendre des mesures afin d'exterminer les moustiques porteurs de maladie et, dans l'affirmative, lesquelles?

7. A-t-on étudié les mesures prises par la Moncton Mosquito Control Authority en vue d'exterminer les moustiques?

8. Le gouvernement envisage-t-il d'accorder une subvention importante à la Moncton Mosquito Control Authority afin de l'aider à exterminer la population de moustiques dans l'agglomération de Moncton?

(Le document est déposé.)

* * *

[Traduction]

QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 5393, marquée d'un astérisque?

[Texte]

*PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES DEVANT SERVIR SUR DES NAVIRES

Question n° 5393—**M. Forrestall**:

1. L'article 10.015 des ORFC prévoit-il toujours que les anciens membres de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale du Canada ne seront pas tenus de servir en qualité de membre de l'équipage d'un aéronef ou d'un navire sans leur assentiment «sauf en cas d'urgence», et a) dans la négative, quand cette disposition a-t-elle été modifiée et par quoi a-t-elle été remplacée, b) dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de respecter cette disposition?

2. L'Ordonnance administrative 10.3 des Forces canadiennes prévoit-elle toujours qu'aucun membre des Forces armées canadiennes qui, le 31 janvier 1968, était membre de l'Armée canadienne ou de l'Aviation royale du Canada ne pourra, contre sa volonté, être tenu de servir en qualité de membre de l'équipage d'un aéronef ou d'un navire «sauf en cas d'urgence», et a) dans la négative, quand cette disposition a-t-elle été modifiée et par quoi a-t-elle été remplacée, b) dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de respecter cette disposition?

3. Le gouvernement demande-t-il actuellement à des membres des Forces armées canadiennes, qui étaient membres de l'Armée canadienne ou de l'Aviation royale du Canada le 31 janvier 1968 et dont le consentement n'a pas été obtenu, de servir en qualité de membre de l'équipage d'un aéronef ou d'un navire et dans l'affirmative, combien de personnes sont dans cette situation?

4. Les Forces armées canadiennes sont-elles dans une situation «d'urgence» du genre prévu par l'article 10.015 des ORFC ou par l'Ordonnance administrative 10.3 des Forces canadiennes et, dans l'affirmative, pour quelle raison?